



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mars 2024

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 04

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Amaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Hélène de SAINT DO donne procuration à Mme Hélène RATA

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	21/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

04. Abrogation et remplacement de la délibération n°3 du 25 janvier 2024 relative à la modification de la composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée, pour les communes de 3500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu les délibérations n°1 et 3 du 3 juillet 2020 portant sur l'élection du Maire et de ses adjoints,

Vu la délibération n°6 du 10 juillet 2020 portant sur l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 25 janvier 2024 portant sur la modification de la composition de la commission d'appel d'offres,

Considérant que cette dernière délibération est entachée d'une erreur quant à la composition de cette commission et qu'il résulte de la délibération du 10 juillet 2020 que monsieur Pierre

CUCHET titulaire et Madame Rita RIO suppléante sur la liste « Tony LOISEL » ne devaient pas y figurer en tant que membres élus,

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée, pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de MEMBRES titulaires,

La commission d'appel d'offres est compétente pour attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est supérieure aux seuils européens. Cette CAO donne également son avis pour tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Parmi ces 5 membres titulaires, l'attribution des sièges se fait selon la répartition suivante :

- 4 sièges pour le groupe politique de la majorité « Tony LOISEL »
- 1 siège pour la liste d'opposition « Hélène RATA »

Il en sera de même de la répartition de l'attribution des sièges des suppléants.

Les listes de candidat sont appelées à se faire connaître.

Considérant, qu'il est proposé au conseil municipal, de procéder au vote à mains levées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 26 voix POUR,

- 3 abstentions

(M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

Décide d'abroger la délibération n°3 en date du 25 janvier 2024 et la remplacer par la présente délibération

Décide de la constitution de la commission d'appel d'offres,

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jonathan COULANDREAU Gérard-François BOURNET Jean LORAND Nadine NIVault Yan GENONET	Patrick ROBIN Thierry LAMBERT Dominique GAUDIN Marie-Christine MILLAUD Hélène RATA

Annexe 14 : Délibération n° 6 du 10 juillet 2020

Annexe 14a : Délibération n°3 du 25 janvier 2024

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance